



Entre vulnérabilité et autonomie : Etude sur les Groupes d'entraide mutuelle (GEM) de la région Centre-Val de Loire

*Synthèse de l'étude menée en région Centre-Val de Loire à la demande de
l'Agence Régionale de Santé en 2017*

**Contexte
et objectifs
de l'étude**

Les pouvoirs publics valorisent de plus en plus la participation sociale et l'inclusion des personnes en situation de handicap. Dispositifs de compensation du handicap et de limitation de la participation sociale, les Groupes d'entraide mutuelle s'inscrivent dans ce contexte.

Suite à l'élaboration d'un nouveau cahier des charges des GEM en mars 2016 et au projet de création d'une centaine de Groupes d'entraide mutuelle au niveau national, **l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire a confié au CREAI la réalisation d'une étude régionale sur le fonctionnement des Groupes d'entraide mutuelle.**

**Retrouvez l'étude
dans
son intégralité sur :
www.creai-centre.org**

A partir d'une étude comprenant une partie quantitative et une partie qualitative, auxquelles s'ajoute une analyse financière des GEM de la région, il s'agit **d'analyser le fonctionnement et la situation financière des GEM, le rôle et l'autonomie de chaque acteur** (adhérent-membre, animateur, organisme gestionnaire et parrain), les actions engagées pour la mise en conformité vis-à-vis du nouveau cahier des charges, et enfin d'aboutir à des pistes de travail et des préconisations pour le développement de ces dispositifs en région Centre-Val de Loire.

Un comité de pilotage, constitué de gestionnaires de structures médico-sociales, sanitaires ou mutualistes, de fédérations marraines dans le champ de la santé mentale, d'associations familiales, de président(e)s d'associations de GEM, de coordinateurs/animateurs de GEM, et de l'ARS, a été mis en place. Il a permis :

- ◆ de définir les enjeux de l'étude,
- ◆ de discuter et de valider la méthodologie retenue,
- ◆ d'échanger sur les avancées de l'étude et les données recueillies,
- ◆ de mettre en discussion les résultats et d'élaborer des préconisations.

Méthodologie de l'étude

Pour valoriser l'expertise et l'expérience des différents acteurs des GEM, ont été réalisés :

- **3 entretiens exploratoires** avec différents acteurs du secteur de la santé mentale, du handicap et de l'ARS,
- des **questionnaires** diffusés en ligne à destination de tous les acteurs des GEM (175 adhérents ou membres, 20 organismes gestionnaires-parrains et 29 animateurs ont répondu),
- des **réunions collectives** et des **échanges individuels** avec les différents acteurs des GEM (65 adhérents-membres, 27 animateurs et 16 gestionnaires-parrains ont participé à ces échanges).

S'ajoute à ces deux volets quantitatifs et qualitatifs l'analyse financière des GEM de la région Centre-Val de Loire.

Population concernée par l'étude

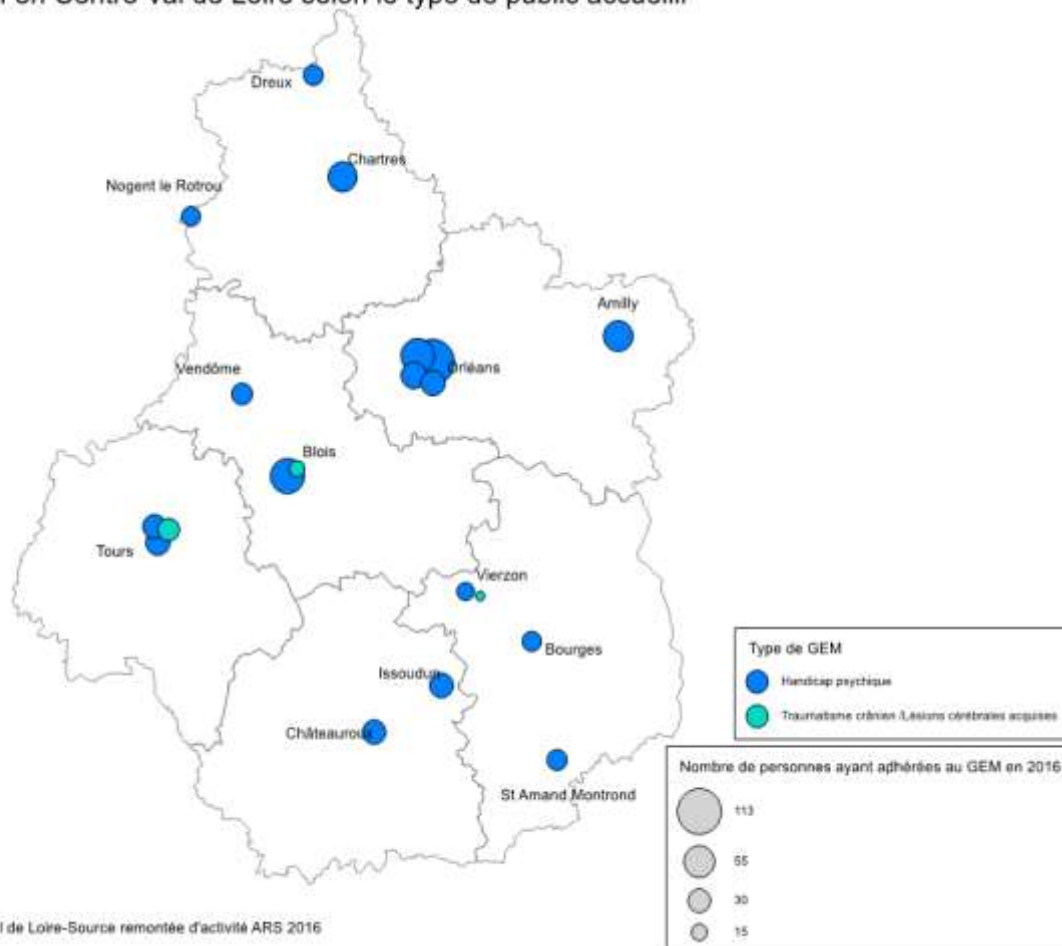
La région Centre-Val de Loire compte **20 GEM**.

17 sont destinés à des personnes en situation de handicap psychique et 3 aux personnes souffrant de traumatisme crânien/lésion cérébrale acquise. Les adhérents et membres des GEM de la région représentent **730 personnes** (en 2016, selon l'ARS).

Questions principales

- ◆ *Comment les Groupes d'entraide mutuelle peuvent-ils contribuer à prévenir et compenser les restrictions de participation à la vie en société ?*
- ◆ *Comment favoriser l'autonomie et la participation sociale de personnes définies comme vulnérables ?*
- ◆ *Comment définir la vulnérabilité, l'autonomie, la participation sociale ?*

Répartition des GEM en Centre Val de Loire selon le type de public accueilli



Différentes visions de l'autonomie et du handicap, différentes pratiques

- ◆ **La question des capacités à gérer** (l'espace, le collectif du GEM, l'argent, les conflits, les difficultés, etc.) et la tension entre « autonomie » et « vulnérabilité » traversent les GEM.
- ◆ **La participation, la prise de décisions et l'autonomie** laissées aux adhérents et membres des GEM varient en fonction des caractéristiques des organismes gestionnaires, des parrains et des animateurs, de leurs valeurs et orientations, de leurs postures et pratiques professionnelles et de leurs représentations des personnes en situation de handicap.
- ◆ L'identité hybride des GEM interroge **le métier d'animateur**: qu'est-ce que le métier d'animateur en GEM? Quelle posture professionnelle doivent-ils adopter? Quelles sont les limites du travail d'animateur?
- ◆ Malgré une situation financière globalement saine, des GEM présentent des niveaux de trésorerie courts (<6 mois). Pour la moitié des GEM, la subvention de l'ARS est l'unique source de revenus. En lien avec le nouveau cahier des charges, cette situation invite les GEM à diversifier leurs **sources de financement**.

**Préconisations
de l'étude
du CREAI**

- ♦ ***Développer l'animation à travers :***
 - la mise en place d'une **animation et d'une réflexion régionales sur les notions de vulnérabilité et d'autonomie** sous la forme de journées d'études, de temps de rencontres et d'échanges.
 - la mise en place d'une **animation régionale pour les animateurs**, constituée de rencontres, de temps d'échanges de pratiques. Elaborer un document répertoriant différents éléments (coordonnées des GEM, pratiques partenariales, financements, modes de communication...). Identifier un référent chargé de coordonner cette animation régionale.
 - la mise en place d'une **animation régionale pour les parrains et gestionnaires** visant à échanger des expériences et des pratiques. Identifier un référent pour coordonner cette animation régionale.
 - le développement des rencontres inter-GEM.

- ♦ ***Mettre en place des actions de formations via :***
 - la **systématisation et le développement des formations en direction des animateurs**, notamment sur le travail avec des bénévoles et des proches d'adhérents et de membres des GEM.
 - **l'élaboration de fiches pratiques** expliquant des éléments de la vie associative (cadre juridique, rôles associatifs...).
 - **le développement de formations sur les risques psycho-sociaux** vécus par les animateurs pour les gestionnaires et parrains.
 - l'extension de la formation CNIGEM-ANCREAI à l'ensemble des GEM de la région Centre-Val de Loire.
 - la **sensibilisation des différents acteurs locaux**, potentiels partenaires des GEM, sur les caractéristiques, actions et objectifs des GEM.

- ♦ ***Mener une réflexion sur l'accessibilité des GEM en zone rurale, à travers :***
 - **l'identification des zones concernées et de dispositifs innovants** répondant à cette problématique (GEM mobiles, antennes de GEM...).
 - l'étude de la problématique des **personnes handicapées vieillissantes**.

- ♦ ***Agir sur le volet financier à travers :***
 - le versement de la subvention de l'ARS en début d'année,
 - la diversification des sources de financement auprès des communes, des Conseils Départementaux, et du Conseil Régional,
 - la mutualisation/mise à disposition de moyens matériels et humains par les collectivités territoriales au bénéfice des GEM.